

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 38 (2011)
Heft: 4: Élections parlementaires 2011

Rubrik: Organisation des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

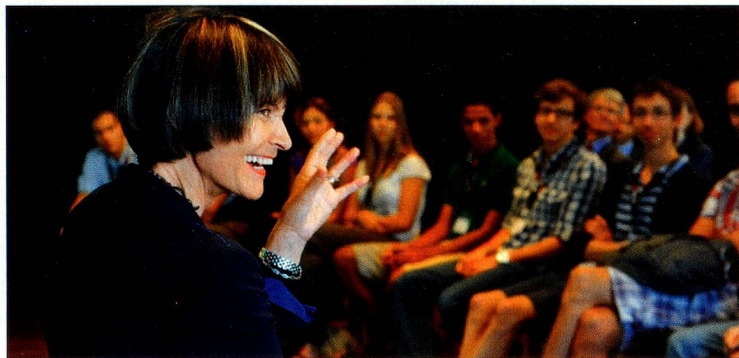
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Séminaire pour les jeunes : «Élections au Parlement suisse» 17.10.-24.10.2011

L'OSE encourage les jeunes, en particulier ceux qui ont depuis peu l'âge de voter, à participer aux élections du 23 octobre. Pendant la semaine précédant le week-end électoral, l'OSE propose un séminaire qui fera découvrir les coulisses de la campagne. Ce séminaire portera sur le fonctionnement des élections, le vécu des candidats pendant la campagne et leurs motivations ainsi que sur les objectifs des partis et la couverture médiatique.



La conseillère fédérale Calmy-Rey en discussion avec des jeunes Suisses de l'étranger

Les jeunes découvriront le système politique suisse et rencontreront des candidats aux élections parlementaires, avec lesquels ils pourront s'entretenir. Ils assisteront en direct aux informations retransmises par les télévisions, les radios et les journaux. Enfin, ils vivront avec les partis l'agitation du jour de l'élection et analyseront ensuite les résultats avec des experts.

Retour en Suisse pour étudier ou entreprendre une formation professionnelle

Chaque année, de nombreux jeunes citoyens suisses établis à l'étranger font le pas : ils laissent derrière eux famille, amis et arrivent dans leur patrie d'origine pour étudier, entamer un apprentissage ou perfectionner leurs connaissances de l'une ou l'autre langue nationale. L'association AJAS renseigne sur les possibilités qui leur sont offertes.

Conscients de l'excellente qualité de l'éducation en Suisse, ces jeunes évoquent en outre diverses raisons qui les ont encouragés à faire ce choix. Souvent, il s'agit du désir de connaître mieux leur culture d'origine. Parfois, l'envie de changement ou même le goût de l'aventure peuvent aussi constituer un moteur. Selon les cas, cette démarche relève de l'évidence, alors que pour d'autres, elle

est plutôt le fruit d'une longue réflexion ou quelquefois simplement celui du hasard.

Quoi qu'il en soit, il est essentiel de préparer au mieux son départ... et son arrivée en Suisse. Et pour cela, l'Association pour l'encouragement de la formation de jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger (AJAS) est à disposition. Elle fournit de la documentation et des informations générales sur les possibilités d'acquérir une formation en Suisse. Si nécessaire, elle peut également apporter un soutien administratif dans les démarches visant à bénéficier d'une bourse cantonale.

Sous certaines conditions, AJAS octroie des subsides complémentaires sous forme de bourse ou de prêt sans intérêt. Le secrétariat d'AJAS, situé sous le même toit que l'Organisation des Suisses de l'étranger, se tient à disposition :

AJAS, Alpenstrasse 26, 3006 Berne
tél. +41 31 356 61 04, fax +41 31 356 61 01
e-mail: ajas@aso.ch

Conseil OSE

**Je vis à l'étranger et j'ai cotisé à l'AVS.
A partir de quel âge puis-je percevoir
une rente de l'AVS?**

L'âge légal de la retraite en Suisse est de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. Il est possible d'anticiper le droit à la rente de 1 ou 2 ans. Toutefois, le fait d'anticiper l'âge de la retraite aura un effet sur le montant de la rente AVS qui sera dès lors réduit tout au long de la retraite. Ainsi, l'anticipation de la rente d'une année implique une réduction de la rente de 6,8 % et l'anticipation de 2 ans, une réduction de 13,6 % jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Ensuite, le montant de la réduction de la rente est recalculé. Il est à noter que le droit d'anticiper la rente est un droit individuel, ce qui signifie qu'une personne mariée peut demander le versement anticipé de sa rente, indépendamment du conjoint. La demande d'anticipation de la rente doit être déposée auprès de l'autorité compétente qui, selon le lieu de résidence de la personne intéressée, est soit l'institution d'assurance locale (bien spécifier qu'il s'agit d'une demande anticipée de la rente), soit la caisse suisse de compensation:

*Caisse suisse de compensation CSC
avenue Edmond-Vaucher 18,
case postale 3100, CH-1211 Genève 2,
tél.: +41 22 795 91 11, fax: +41 22 795 97 05,
web: www.zas.admin.ch*

Il est conseillé de déposer cette demande 3 à 4 mois avant d'atteindre l'âge auquel on souhaite toucher sa rente. La perception de la rente AVS implique la suppression de rentes AI ou de survivants éventuellement perçues jusque-là. Pendant la durée d'anticipation, il n'est pas versé de rente pour enfants.

A noter que de la même manière qu'il est possible d'anticiper le droit à la rente AVS, il est également possible de demander son ajournement de 1 à 5 ans. Cela aura pour effet d'augmenter le montant de la rente.

Publicité

Prévoyance optimale – avec Soliswiss

Assurances-vie, assurances-maladie, épargne et protection contre les risques politiques

Souhaitez-vous un entretien de conseil personnel ? www.soliswiss.ch, T +41 31 380 70 30

soliswiss

Pour plus de détails, veuillez consulter les mémentis avs-ai : <http://www.ahv-iv.info/> Pour déterminer l'Etat compétent pour déposer la demande de rente, veuillez consulter le site de la Centrale de compensation CdC : www.zas.admin.ch (cliquez «Caisse suisse de compensation CSC» -> «Présentation d'une demande» et ensuite choisissez le lien correspondant).

Camps d'hiver pour les 8 à 14 ans

Skieurs, snowboarders, débutants ou avancés: nos camps d'hiver proposent aux jeunes Suisses de l'étranger âgés de 8 à 14 ans des séjours inoubliables!

Camp d'hiver Sedrun (GR) :

Date: du mardi 27 décembre 2011 au jeudi 5 janvier 2012
Nombre de participants: 48
Coût: CHF 900.- Lagerbeitrag
Location de skis ou de snowboard: env. CHF 150.-. Date de fin des inscriptions: 30 octobre 2011.

Camp d'hiver Arolla (VS) :

Date: du mardi 27 décembre 2011 au jeudi 5 janvier 2012
Nombre de participants: 36
Coût: CHF 900.- Lagerbeitrag
Location de skis ou snowboard: env. CHF 150.-. Date de fin des inscriptions: 30 octobre 2011.

Inscription

Les données exactes sur les camps d'hiver et le formulaire d'inscription seront disponibles à compter du 15 septembre 2011 à l'adresse www.sjas.ch («Nos prochaines activités»). Des réductions sont octroyées sous présentation de justificatifs. Le formulaire correspondant peut être commandé sur le formulaire d'inscription*. Sur demande, nous pouvons vous adresser par courrier notre brochure d'information.

Tirage au sort pour une participation au Juskila

600 enfants suisses, parmi lesquels des enfants suisses de l'étranger nés en 1997-1998 peuvent participer gratuitement au grand camp de ski organisé par la Fédération suisse de ski à la Lenk, du 1er au 8 janvier 2012. Pour pouvoir participer au Juskila, les

TALON DE PARTICIPATION AU TIRAGE AU SORT : JUSKILA (DU 1^{ER} AU 8.01.2012)

Veuillez compléter en caractères d'imprimerie bien lisibles.

Prénom:	Nom:
Rue:	NPA, localité:
Pays:	Date de naissance:
Nom de la/des personne(s) responsable(s):	
☐ Fille / ☐ Garçon	Téléphone:
Commune de résidence en Suisse (voir passeport / ID):	
E-mail des parents:	
Discipline sportive: ☐ Ski Alpin / ☐ Ski de fond / ☐ Snowboard	
Langue de l'enfant: ☐ Allemand / ☐ Français / ☐ Italien	
Ne cocher qu'une seule case! Après le tirage au sort, le choix de la discipline sportive ne pourra pas être modifié.	
Signature de la/des personne(s) responsable(s):	
Signature de l'enfant:	

Envoi du talon et d'une copie du passeport suisse d'un parent ou de l'enfant d'ici au 15 octobre 2011 (date de réception) à:

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne, tél. +41 31 356 61 16, fax +41 31 356 61 01, e-mail: sjas@aso.ch

enfants suisses de l'étranger doivent savoir s'exprimer dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien). Le tirage au sort permettra de gagner une place pour participer au camp (cours de sport d'hiver, repas, hébergement). L'organisation et le financement du trajet aller-retour sont en revanche à la charge des parents. Des informations suivront fin octobre sur les noms des participants.

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger
Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne,
tél. +41 31 356 61 16, fax +41 31 356 61 01,
e-mail: sjas@aso.ch

ORGANISATION DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

Nos services:

- Service juridique
- Service des jeunes
- AJAS – Association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger
- CESE – Comité pour Écoles suisses à l'étranger
- FESE – Fondation pour les enfants suisses à l'étranger

Organisation des Suisses de l'étranger,
Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne,
tél. +41 31 356 61 00, fax +41 31 356 61 01,
www.aso.ch

On cherche de nouvelles familles d'accueil en Suisse

L'OSE cherche des familles d'accueil prêtes à héberger des jeunes du monde entier. Ces invités ne manqueront pas d'apporter à leurs hôtes un échange interculturel passionnant, de partager avec eux des expériences de vie différentes et d'animer leur vie de famille.

Les hôtes assurent les repas et l'hébergement des jeunes. Toutes les autres dé-

penses sont à la charge des participants. Le séjour en famille d'accueil est souvent associé à un programme de formation mais il est possible de passer deux semaines de vacances sans programme cadre. Plus d'informations sur les offres pour les jeunes sur www.aso.ch à la rubrique Offres.